



Présents : ANCHORDOQUY Jean Michel, SEYCHAL Antton,

SABAROTS Anne Marie, CEDARRY Suzanne- BIDONDO Jean Pierre- INCAURGARAT Nathalie - ORHATEGARAY Ramuntxo, OXOBY Monique, MARISCO Jean Pierre.

Absent : ARROSSA Lidia- IBARROLA Pascal- ONDICOL Beñat- URRIZAGA Peio- ETCHEVERRY Bernadette

Secrétaire de séance : Eñaut TAFERNABERRY.

Présents : 9/14

2023/2- Mise à disposition de deux agents titulaires au profit du gîte communal Aire Zabal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le GÎTE AIRE ZABAL aura besoin de la mise à disposition de deux agents titulaires pour venir en appui du fonctionnement du gîte.

Cette estimation est approximative et sera amenée à être réajustée compte tenu de la charge de travail.

Le Maire propose la mise à disposition du secrétaire de mairie à hauteur d'un mois dans l'année afin d'exercer les obligations administratives (budget- tva- comptabilité- finances, etc).

Il propose également la mise à disposition d'un adjoint technique à hauteur d'un mois par an afin de réaliser les travaux d'entretien du bâtiment et de la partie espaces- verts.

Il précise que la masse salariale de ces mises à disposition sera imputée sur le budget GÎTE AIRE ZABAL, au profit du budget principal COMMUNE DE BIDARRAY.

Le conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré

-**APPROUVE** le principe d'une mise à disposition des deux agents communaux au profit du GÎTE AIRE ZABAL pour un mois par an.

-**PRECISE** que le budget GÎTE AIRE ZABAL remboursera au budget COMMUNE DE BIDARRAY sur la base de la rémunération réelle des deux agents.

-**TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE.

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Le Maire : JM. ANCHORDOQUY

